



Consultations sur la planification pluriannuelle de l'immigration 2026- 2029

Mémoire de la COCDMO

Août 2025



**Coalition des organismes communautaires pour
le développement de la main-d'œuvre (COCDMO)**

304-5000, rue d'Iberville, Montréal, Québec H2H 2S6
recherche@cocdmo.qc.ca | www.cocdmo.qc.ca



Attribution — pas d'utilisation commerciale — Partage dans les mêmes
conditions 2.5 Canada (CC BY-NC-SA 2.5 CA)

Table des matières

1. Présentation de la Coalition	4
2. Introduction	5
3. Revoir les modalités des statuts temporaires et des permis de travail fermés	6
4. Améliorer le système de reconnaissance des acquis et des compétences	8
5. Soutenir l'intégration scolaire des personnes immigrantes	10
6. Revoir les critères d'accessibilité aux programmes d'employabilité, de francisation et aux services publics	11
7. Conclusion : Pour une approche humaniste et inclusive	13

Présentation de la Coalition

Active depuis plus de 30 ans, la Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre (ci-après désignée « la Coalition ») a pour mission de combattre l'exclusion sociale et professionnelle des personnes laissées en marge du développement économique et social, en visant la pleine reconnaissance du droit à la formation et du droit au travail pour tous et toutes. La Coalition axe ses actions auprès des personnes éloignées du marché du travail.

Elle regroupe notamment, parmi ses membres, douze réseaux nationaux qui à leur tour rejoignent près de 1000 organisations québécoises œuvrant dans un des volets liés au développement de la main-d'œuvre, soit l'insertion et l'intégration en emploi, la formation et l'éducation, le développement local et communautaire et la défense des droits.

Ces organisations, vouées au bien-être des clientèles démunies, les accompagnent vers l'emploi. Elles constituent des acteurs majeurs au chapitre du développement de la main-d'œuvre québécoise, notamment en offrant une expertise précieuse et spécifique en matière d'intervention.

Unis autour de l'importance de « développer sans exclure », les membres de la Coalition ne cessent de valoriser et de faire émerger le potentiel socioéconomique des personnes en démarche d'insertion, en plus de prôner la mise en place de politiques publiques, services et mesures garants d'une société inclusive et participative. La Coalition siège, depuis sa création, au sein de toutes les instances de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et demeure la représentante phare de l'ensemble du collège communautaire.

Introduction

L'immigration temporaire occupe une place de plus en plus centrale dans le paysage migratoire du Québec et du Canada. En 2025, le Québec comptait 616 552 personnes immigrantes temporaires, dont 273 522 travailleurs étrangers temporaires, 181 130 demandeurs d'asile et 71091 étudiants internationaux¹. Cette réalité traduit une transformation profonde des dynamiques migratoires, marquée par une diversification des statuts et une augmentation du recours à l'immigration temporaire.

Si les parcours d'immigration sont variés et complexes, de nombreuses personnes immigrantes, particulièrement celles ayant un statut temporaire, se heurtent à des obstacles systémiques majeurs. L'instabilité de leur statut, les conditions de travail précaires et les délais excessifs de traitement des demandes compromettent leur intégration, leur pleine participation à la société, ainsi que leur bien-être.

Pourtant, rappelons que le Québec connaît actuellement de grands bouleversements démographiques, notamment par les départs à la retraite. Résultat, ses besoins en terme de main-d'oeuvre sont criants et devront être comblés en grande partie par des personnes issues de l'immigration. En effet, la provenance de l'offre de main-d'oeuvre à venir, entre 2024 et 2033, sera composée de 24%* de la future population immigrante. Ce chiffre est majeur et suggère là toute l'importance à accorder aux politiques d'immigration pour favoriser l'intégration et la participation citoyenne active de ces populations.

Dans ce mémoire, la COCDMO propose plusieurs pistes d'actions et de recommandations visant à améliorer la gestion des politiques d'immigration au Québec, dans une perspective de justice sociale, de respect des droits fondamentaux et d'efficacité des politiques publiques.

¹ Institut de la statistique du Québec, Résidents non permanents selon le type, par trimestre, Québec et Canada, 2021-2025 : https://statistique.quebec.ca/fr/document/migrations-internationales-interprovinciales-quebec/tableau/residents-non-permanents-type-janvier-juillet-quebec-canada#tri_pivot_an=2025&tri_pivot_mois=0&tri_type=0

* https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/INFOG_2024_IMT_VF2.pdf

1. Revoir les modalités des statuts temporaires et des permis de travail fermés

La suspension sans préavis des volets « travailleurs » et « diplômés » du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), prive le Québec de personnes diplômées, qualifiées, intégrées, et maîtrisant le français. Le PEQ représentait la voie privilégiée pour accéder facilement et rapidement à la résidence permanente. De plus, les multiples changements dans les critères d'accès à la résidence permanente font prendre le risque d'une perte de crédibilité aux yeux d'une potentielle immigration qualifiée.

Par ailleurs, les récents débats publics sur l'immigration ignorent trop souvent l'instabilité et les conditions réelles de travail vécues par les personnes, en particulier celles ayant un statut temporaire. De surcroît, un certain nombre de ces personnes disposent d'un permis fermé. Dans ce cas de figure, tout le séjour de l'individu est lié à son employeur, laissant la voie libre à des risques d'abus avec très peu de recours et de ressources pour faire entendre leur cause.

Cette situation a par ailleurs été largement critiquée à l'international, que cela soit par l'ONU ou encore Amnesty International qui souligne que ces permis fermés imposent des conditions aux migrants qui « peuvent mener à des situations de traite humaine et d'esclavage²». Dans cette logique strictement utilitariste, ces personnes sont souvent reléguées à des emplois précaires, mal rémunérés, et parfois sans perspective réelle d'intégration durable sur le marché du travail. Cette précarité fragilise non seulement leur trajectoire personnelle, mais affaiblit également la cohésion sociale ; elle compromet le parcours individuel des personnes concernées tout en portant atteinte à l'ensemble du tissu social, en favorisant des inégalités propices à l'exclusion et à l'érosion des fondements d'une société solidaire et inclusive.

² https://www.ledevoir.com/societe/797256/des-travailleurs-temporaires-du-quebec-rencontrent-bientot-un-rapporteur-special-de-lonu?utm_source=recirculation&utm_medium=hyperlien&utm_campaign=corps_texte

Les délais de traitement excessifs des demandes d'immigration dans les différentes catégories ne sont pas dignes d'une société comme le Québec. Actuellement, les délais de traitement sont particulièrement longs pour les demandes suivantes :

- Regroupement familial des conjoints (délai de 32 à 36 mois) ;
- Regroupement familial des parents et des grands-parents (délai de 48 mois) ;
- Certaines catégories de personnes réfugiées (délai de 46 mois).

Ces délais nuisent entre autres au droit à la vie familiale, causent des souffrances inutiles et compromettent l'intégration des personnes concernées.

De plus, une meilleure adéquation entre l'offre de main d'œuvre et les besoins spécifiques des régions s'impose. Certaines régions du Québec, notamment celles dites « éloignées », doivent composer à la fois avec une pénurie de main-d'œuvre dans des secteurs clés comme la santé et la construction, ainsi qu'avec un vieillissement marqué de la population.

Enfin, la mise en place de programmes attrayants pour les personnes immigrantes souhaitant s'établir en région permettrait non seulement de répondre à ces besoins, mais aussi de revitaliser ces territoires, tout en offrant aux personnes immigrantes davantage d'opportunités d'emploi correspondant à leurs champs de compétences.

Recommandations :

- Mettre fin aux permis de travail temporaires dits « fermés » ;
- Rouvrir les programmes d'immigration, notamment le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) ;
- Augmenter les seuils d'immigration dans les différentes catégories, afin de résorber l'arriéré dans le traitement des demandes, tout en garantissant les ressources nécessaires à leur traitement.
- Mettre en place des programmes de recrutement attractifs, alignés sur les besoins réels en main-d'œuvre dans les différentes régions.

2. Améliorer le système de reconnaissance des acquis et des compétences

La reconnaissance des acquis et des compétences constitue un enjeu majeur pour les personnes immigrantes au Québec. De nombreuses personnes récemment arrivées sur le territoire — bien qu’ayant été sélectionnées au terme d’un processus long et coûteux — subissent un déclassement professionnel en raison de l’absence de programmes clairs permettant de faire valoir et de transférer leurs compétences. Les dispositifs de reconnaissance des acquis sont particulièrement difficiles d’accès pour les personnes immigrantes ne disposant pas d’un statut permanent.

Ce lien entre reconnaissance des acquis et immigration représente également un défi important en ce qui concerne les ordres professionnels. En effet, ces derniers ont la responsabilité de valider les qualifications et les compétences des candidats avant de délivrer un permis d’exercice. Bien que ce système soit légitimé par la nécessité de garantir la protection des individus, il peut néanmoins constituer un obstacle pour les personnes nouvellement arrivées au Québec, qui possèdent les compétences requises, mais disposent de peu de moyens pour les faire reconnaître à court terme. Au-delà des campagnes d’information, il conviendrait d’offrir un accompagnement personnalisé, en s’appuyant sur des organismes spécialisés ou des personnes-ressources, afin de faciliter l’intégration professionnelle de ces individus.

Pour les personnes arrivantes peu diplômées, ces dispositifs sont nécessaires afin de les inscrire dans un parcours qualifiant, leur donner de meilleures chances d’accéder à des conditions de vie décentes et de participer à la vie sociale. En référence à une étude du MIFI qui illustre bien les inégalités, l’on constate que les femmes immigrantes ont le taux de « déqualification » le plus élevé au Québec (45,2 %)³. Une autre étude d’*Action Travail Femme* démontre qu’en 2017, le revenu médian des femmes immigrantes ne représentait que 82 % de celui des femmes non immigrantes, 80 % de celui des hommes immigrants, et 62 % de celui des hommes⁴.

³ Ministère de l’Immigration, de la Francisation et de l’Intégration (MIFI), © Gouvernement du Québec, février 2021 « Les personnes immigrantes et le marché du travail québécois 2019 » p24.

⁴ Goualier, Nina, Goudet, Anna, Hamel-Roy, Laurence, Meango, Zranwieu Koye Rebecca Nabrisa. (2023). « La reconnaissance des diplômes étrangers des femmes immigrantes au Québec en contexte de pénurie de main-d’œuvre : un rendez-vous manqué ? », *Action travail des femmes*, Montréal, 52p.

Quant aux personnes immigrantes qualifiées, bon nombre d'entre elles doivent reprendre un cycle de formation, alors qu'elles disposent déjà de compétences pouvant être utiles à la société québécoise. Ainsi, elles sont victimes de déclassement sans raison valable, et ce, après un processus de sélection pourtant long et coûteux. De plus, les immigrants titulaires d'un statut temporaire rencontrent des obstacles dans l'accessibilité des programmes de reconnaissance des compétences et des acquis. Actuellement, il n'existe pas de mécanisme adéquat de plaintes ou de recours permettant de contester une évaluation de diplôme étranger lorsqu'une personne souhaite s'inscrire à l'université par exemple. Enfin, les universités québécoises ne disposent toujours pas de plan concret permettant la mise en place de mécanismes de reconnaissance des acquis clairs et uniformes.

Par ailleurs, les acteurs du marché du travail tendent à négliger les apprentissages réalisés en dehors de la sphère professionnalisante et marchande, au profit de compétences issues du cadre scolaire traditionnel. Or, reconnaître autrement les acquis et les compétences des personnes représente une manière concrète de légitimer leur place dans la société. De plus en plus d'organisations constatent les retombées positives de la valorisation des compétences informelles et non formelles, notamment en matière de performance et d'engagement des employés. Ces compétences, développées dans des contextes variés comme le bénévolat, la vie communautaire ou les expériences personnelles, peuvent s'avérer tout aussi déterminantes que les qualifications académiques.

Cela souligne l'importance de poursuivre les réflexions en vue d'adapter les dispositifs existants pour mieux reconnaître ces acquis. Enfin, il est évident que ces enjeux, de nature transversale, appellent une meilleure cohérence des actions ainsi qu'une collaboration renforcée entre les différents ministères concernés.

Recommandations :

- Engager des concertations interministérielles sur le sujet de la reconnaissance des acquis et des compétences, en cohérence avec la continuité du plan d'action 2021-2023 (et de sa mise à jour s'il y a lieu) ;
- Instaurer un mécanisme officiel de reconnaissance des compétences informelles et non formelles, afin de valoriser pleinement les savoirs acquis en dehors des parcours scolaires et professionnels traditionnels.
- Garantir des ressources financières et humaines adéquates aux organismes communautaires afin que ceux-ci soient en mesure d'offrir un accompagnement personnalisé.

3. Soutenir l'intégration scolaires des personnes immigrantes

L'intégration et la réussite scolaire des personnes issues de l'immigration — en particulier des jeunes — représentent un enjeu majeur pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. La transition vers notre système d'éducation et la réussite de leur parcours scolaire constituent un défi important pour ces élèves, qui doivent souvent composer avec des obstacles linguistiques, culturels et socio-économiques majeurs. Ces défis peuvent compromettre leur inclusion et leur pleine participation à la société québécoise.

Un soutien adéquat est essentiel, et un accompagnement structuré, individualisé et adapté à leurs besoins doit être mis en place pour assurer leur inclusion et leur permettre de développer pleinement leur potentiel. Or, les ressources actuelles sont parfois insuffisantes ou inégalement réparties, et les acteurs clés — tels que les milieux scolaires adaptés et les organismes communautaires spécialisés — sont trop rarement associés aux décisions qui les concernent.

Pour favoriser une intégration scolaire durable et équitable, il est nécessaire de renforcer les liens entre les systèmes éducatif, communautaire et d'immigration. En somme, la réussite scolaire des personnes immigrantes doit devenir une responsabilité collective pour une société inclusive.

Recommandations :

- Inclure les acteurs de première ligne — notamment les représentants des milieux scolaires adaptés et les organismes communautaires spécialisés — aux concertations et instances de gouvernance portant sur l'immigration et l'intégration.
- Mettre en place des dispositifs formels d'accompagnement scolaire des personnes immigrantes de tous âges — particulièrement les jeunes — permettant de soutenir leur intégration, favoriser leur parcours scolaire, leur réussite académique et l'obtention d'un diplôme reconnu.
- Renforcer la formation interculturelles du personnel scolaire, pour mieux répondre aux réalités des élèves issus de l'immigration et promouvoir un climat scolaire inclusif, équitable et bienveillant.

4. Revoir les critères d'accessibilités aux programmes d'employabilité, de francisation et aux services publics

Un paradoxe persiste entre d'une part, les exigences linguistiques en termes d'immigration, et d'autre part, la baisse de l'offre de services en francisation.

Au-delà de la main d'œuvre dite qualifiée, il est essentiel de rejoindre certaines franges de la population immigrante non francophones qui rencontrent des difficultés d'accéder aux services de francisation. En effet, les problématiques demeurent quant à l'accès aux programmes de francisation et aux services d'aide à l'emploi (délai d'attente, disponibilité et offre de service des cours dans les régions, enjeux de financement, etc.), ce qui constitue un obstacle important à leur intégration et devient problématique.

Or, la maîtrise du français est un levier fondamental et conditionne directement l'accès à l'emploi, le maintien en poste et la participation active à la vie sociale. Il est donc primordial de garantir un financement stable et suffisant aux organismes communautaires, qui sont souvent les mieux placés pour accompagner ces personnes dans leur parcours d'inclusion sociale et professionnelle. La stabilité vis-à-vis un ensemble de facteurs n'étant pas à priori en lien direct avec les enjeux de professionnalisation est une condition nécessaire pour l'accès et le maintien en emploi. Les activités offertes dans le cadre des programmes de francisation peuvent jouer un rôle important à cet égard, en renforçant les capacités d'adaptation et de participation des individus. Ces programmes, lorsqu'ils sont pensés à l'échelle locale et en lien avec les besoins des communautés, permettent de dépasser les approches strictement macroéconomiques et de répondre aux réalités concrètes des personnes immigrantes.

Les personnes possédant un faible niveau de littératie (jusqu'au niveau 1) ont moins de chance d'accéder à un emploi, perçoivent en moyenne un salaire largement inférieur à celui des individus des niveaux 4 et 5, en plus d'avoir davantage de probabilités d'être bénéficiaires de prestations sociales⁵.

Concernant plus spécifiquement le secteur de l'employabilité, la fin de l'admissibilité des travailleurs étrangers temporaires et de leurs conjoints aux services publics à l'emploi —

⁵ ICEA (2018). Lutte à l'analphabétisme, Circonscrire le problème et trouver des solutions. Avis à M. Sébastien Proulx, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie d'alphabétisation.

depuis le 1er février 2025 — est un pas dans la mauvaise direction. Plusieurs catégories d'immigrants temporaires (ex: PTET, PVT, demandeurs d'asiles) ne sont pas admissibles aux services publics d'emploi (SPE). Ces services offerts par les organismes communautaires en employabilité sont indispensables afin d'aider les nouvelles personnes immigrantes à connaître et intégrer le marché du travail. En leur déniant le droit à ces services, le Québec se prive d'une main d'œuvre déjà présente sur le territoire.

Recommandations :

- Rendre éligibles l'ensemble des immigrants temporaires aux services d'employabilité ;
- Déployer davantage de classes de francisation afin d'assurer la meilleure inclusion possible aux nouveaux immigrants ;
- Solutionner les enjeux persistents quant à l'accès aux programmes de francisation et aux services d'aide à l'emploi (délai d'attente, disponibilité des cours, etc.) et déployer une offre de service à la hauteur des besoins spécifiques des dans les régions.

Conclusion : Pour une approche humaniste et inclusive

Dans les deux modèles régulièrement mobilisés— l'intégration et l'insertion — ce sont les individus eux-mêmes qui portent la charge de se « normaliser » vis-à-vis diverses pratiques sociales. Comme l'affirment Emmanuelle Bernheim et Jacques Commaille, les modalités de ces processus font que « la responsabilité individuelle envers la société précède la responsabilité collective envers les individus⁶».

À l'inverse, dans une société inclusive, « ce n'est pas la personne qui s'intègre, c'est la société tout entière qui se fait en affectant le moins possible l'affirmation des singularités⁷». Une telle perspective rompt avec les approches assimilationnistes et met l'accent sur la réciprocité entre la société d'accueil et les individus. L'inclusion, dans cette optique, ne se limite pas à l'intégration socioprofessionnelle ; elle englobe aussi des dimensions sociales, citoyennes, linguistiques et culturelles. Elle suppose, avant tout, la reconnaissance pleine et entière des personnes immigrantes comme sujets de droits et d'appartenance.

La perspective défendue dans ce mémoire invite à un renversement de regard : plutôt que de demander aux individus de s'adapter seuls aux dispositifs existants, il s'agit de transformer ces dispositifs— qu'ils soient publics, privés ou institutionnels — pour qu'ils répondent mieux aux réalités et aux besoins de l'ensemble de la population, y compris les personnes immigrantes. Les relations entre les individus et la société devraient reposer sur la bidirectionnalité, c'est-à-dire sur des échanges et des processus réciproques, où chaque partie influence l'autre, tant en termes de perceptions que de comportements et d'expériences.

⁶ Bernheim E & Jacques, C. (2012), « Quand la justice fait système avec la remise en question de l'État social : présentation du dossier », *Droit et société*, (81), p. 281-298.

⁷ Pillant, Yves (2014). « Inclusion : jeu de mots ou nouveau paradigme pour l'action sociale ? », *Ergologia*, no 12, p. 93-126.



**Coalition des organismes communautaires pour
le développement de la main-d'œuvre (COCDMO)**

304-5000, rue d'Iberville, Montréal, Québec H2H 2S6
recherche@cocdmo.qc.ca | www.cocdmo.qc.ca